

Brevet Professionnel Coiffure

PRÉ-REQUIS

Formation ouverte sans pré-requis pour les candidats ayant entre 15 et 29 ans, et sans limite d'âge pour les candidats ayant la reconnaissance de travailleur handicapé.

Être titulaire d'un diplôme de Niveau 3 dans le même domaine.

MODALITÉS D'ACCÈS

Inscription à condition d'avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise.

Délais d'accès : Jusqu'à trois mois avant et trois mois après le début de la formation dès lors que les pré-requis sont validés.

DURÉE

Durée de formation : 2 ans.

Rythme d'alternance : 1 semaine en centre de formation et 3 semaines en entreprise.

FINANCEMENT

Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise qui accueille l'alternant.

Frais annexes d'hébergement et de restauration à la charge de l'apprenti.

OBJECTIFS

Acquérir des aptitudes et compétences professionnelles ainsi que les techniques du métier, en vue de les valider par le **Brevet Professionnel Coiffure diplôme de niveau 4** - RNCP38231 - Ministère de l'Éducation Nationale - 31/08/2028.

Compétences attestée de la formation :

- Création, couleur, coupe, coiffage
- Modification durable de la forme d'une coiffure
- Coupe événementielle ou coupe homme
- Vente-conseil
- Management et gestion d'un salon de coiffure
- Arts appliqués à la profession
- Expression et connaissance du monde
- Science et technologie

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports pratiques en plateau technique et théoriques.

Pédagogie multimodale (individualisation, présentiel, autoformation accompagnée, ...).

Accompagnement individualisé du parcours.



CONTACT

CFA du Pays de Montbéliard

Rue des Frères Lumière,
25200 BETHONCOURT

03 81 97 36 37

contact@ifac-pm.com

www.ifac-pm.com

DÉBOUCHÉS

- Coiffeur
- Artisan-coiffeur
- Chef d'entreprise
- Animateur ou responsable technique
- Conseiller professionnel

Le titulaire du BP - Coiffure peut exercer dans les secteurs suivants :

- Salons de coiffure
- Entreprises de production ou de vente de produits capillaires
- Établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...)
- Créer son propre salon de coiffure

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test de positionnement avant l'entrée en formation, évaluations des acquis tout au long du parcours de formation, passation des épreuves en fin de parcours de formation.

Examen ponctuel.

Certification partielle possible.

POURSUITES D'ÉTUDES

- Brevet de Maîtrise Coiffeur (Niveau 5)
- BTS Métiers de la Coiffure (Niveau 5)



Formation adaptable aux personnes reconnues travailleurs handicapés. Contactez-nous pour étudier ensemble les aménagements possibles.

Vous souhaitez en savoir davantage sur les modalités pédagogiques et d'évaluation, les compétences professionnelles visées, les résultats d'insertion, de satisfaction, etc. ?

Scannez le QR Code ci-contre pour accéder à notre site internet !

